

ÉQUITATION ANCIENNE ET MODERNE

La Guérinière,
D'Abzac, D'Aure, Baucher,
Raabe



Arthur Baron de Vaux

ÉQUITATION

ANCIENNE ET MODERNE

DRESSAGE ET ÉLEVAGE

© Arthur Baron de Vaux, 2022

Édition : BoD – [Books on Demand](#), info@bod.fr

Impression : BoD – [Books on Demand](#), In de Tarpen 42,
Norderstedt (Allemagne)

Impression à la demande

ISBN : 978-2-3224-6587-3

Dépôt légal : juin, 2022

74

A
110
VAU

LE BARON DE VAUX

ÉQUITATION

ANCIENNE ET MODERNE

de la Guérinière, d'Abzac, d'Aure
Baucher & Raabe

DRESSAGE ET ÉLEVAGE

TEXTE ILLUSTRÉ PAR

DE CONDAMY, COTLISON, CRAFTY, LE COMTE DE CLERMONT-GALLERANDE
GARAN D'ACHE, GASTON GUIGNARD,
GRANDJEAN, JEANNIOT, PRINCETEAU, L. VALLET

Introduction de FRANÇOIS COPPÉE

PARIS
ERNEST FLAMMARION, ÉDITEUR
26, RUE BACINE, PRÈS L'ODÉON

Tous droits réservés.

À propos du baron de Vaux

Arthur-Charles Devaux, dit « Baron de Vaux », ne doit pas être confondu avec Almir Marie Le Grand, baron de Vaux, son contemporain, auteur du *Cahier de notes d'un officier des cuirassiers de la Garde (1870-1871)*. Nous lui garderons toutefois son nom de lettres, qu'il a rendu célèbre à la fin du XIXe siècle comme celui d'un très brillant écrivain sportif en général, hippique en particulier.

Il s'était engagé à dix-sept ans, au 6^e lanciers. Excellent cavalier, il est à Saumur en 1863, avec les galons de brigadier, que remplaceront, en 1864, ceux de maréchal des logis. À l'École de cavalerie, il eut d'abord comme écuyer en chef, le commandant Guérin, puis le futur général L'Hotte, alors chef d'escadron, maintenu à la tête du manège comme lieutenant-colonel en août 1864. Le jeune sous-officier n'oublia pas, quand il fut rentré dans la vie civile, ces deux relations éminentes dont il obtint, on le verra, une introduction (Guérin) et une « lettre » (L'Hotte) pour l'un de ses ouvrages parmi les plus importants.

Le maréchal des logis Devaux ne resta pas dans l'armée au bout des sept ans de son « congé ». Il entra dans le journalisme, en province puis à Paris, sous le pseudonyme de Baron de Vaux

Pour ses ouvrages équestres, le Baron de Vaux a obtenu des présentations du général L'Hotte, du colonel Guérin, de François Coppée, du colonel Chaverondier, du prince Roland Bonaparte, de Henri Meilhac, de Victor Franconi, de René de Gatines, etc. Il sut de même faire illustrer ses livres - et c'est tant mieux pour la postérité - par des peintres, dessinateurs ou caricaturistes où l'on trouve pêle-mêle Condamy, Crafty, Detaille, Gavarni, Adrien Marie, Alphonse de Neuville, Princeteau, Rochegrosse, Job, Caran d'Ache, Ralli, Penne et bien d'autres.

On trouve dans l'abondance de l'œuvre une documentation d'une richesse extraordinaire, bien ordonnée, et accompagnée du jugement d'un esprit averti. L'auteur a souvent le demi-sourire de la Belle Époque, celle des « douces batailles individuelles » (Paul Morand) d'un monde qui avait fini par oublier qu'il y avait eu et qu'il pouvait y avoir encore des guerres.

Dans son ouvrage *Équitation ancienne et moderne* le Baron de Vaux au travers d'écuyers tels que La Guérinière, D'Abzac, d'Aure, Baucher, Raabe, analyse le dressage aux XVIIIe et XIXe siècles. Il y traite aussi des allures du cheval, ainsi que de la question de l'élevage.



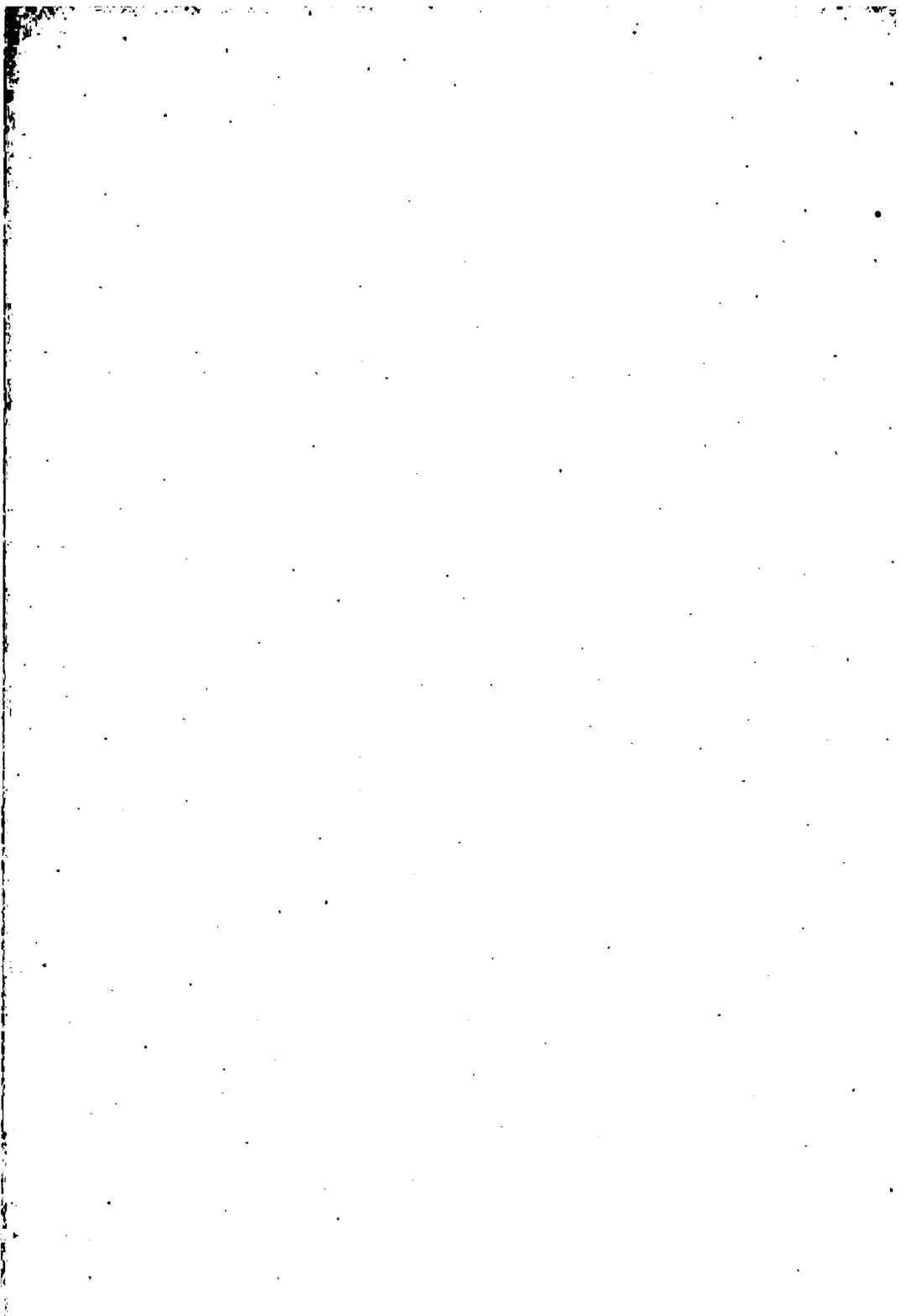
A Son Excellence le Général de division

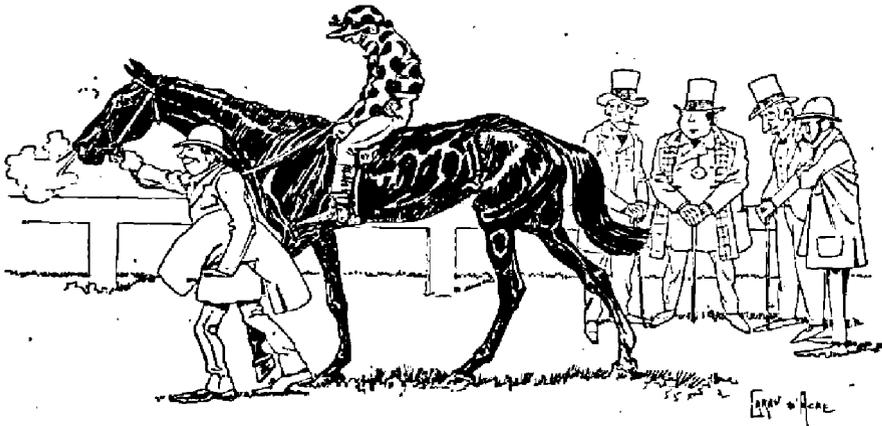
Chérif-Bacha

Aide de camp de S. M. I. le Sultan.

*Comme un témoignage de l'affectueuse estime
de son ami.*

Baron DE VAUX.





PRÉFACE

Mon cher Baron,

Vous m'avez fait l'honneur de me demander la préface de votre intéressant travail concernant *l'Équitation ancienne et moderne* principalement des maîtres tels que La Guérinière, d'Abzac, d'Aure, Baucher et Raabe. C'est sans doute parce que vous connaissez mes idées à leur égard, et que vous faites comme moi de M. de la Guérinière le père de notre École française et de sa méthode, la méthode mère. Ce maître exquis de l'équitation de manège raccourcie et brillante ouvre la voie nouvelle en mettant dans un grand mouvement tous les ressorts de la machine animale et en balançant les forces du cheval pour l'étendre sur l'appui ferme de la bouche : « Le pli ou flexion, l'épaule en dedans,

la croupe au mur, les petits carrés (voltes carrées ordinaires et renversées), l'arrêt, le demi-arrêt et le reculer, seront l'éternelle base de l'école française; elle contient les cinq mouvements clés, auxquels viendront s'ajouter deux points fondamentaux, la domination et l'impulsion. »

D'Abzac fait des concessions aux idées nouvelles et peut être considéré comme le trait d'union entre La Guérinière et d'Aure, comme plus tard des écuyers de mérite ont trouvé la juste mesure entre d'Aure et Baucher.

A la vérité, toute la divergence consiste dans la direction du poids et des forces, dans l'équilibre à donner au cheval selon le but à atteindre. Il est certain que plus le manège à exécuter sera sévère et serré, plus il faudra asseoir et assouplir le cheval, être maître du poids et des forces ainsi que de la légèreté. Par conséquent, il exigera un dressage plus complet et un écuyer plus habile.

D'Aure, simplifiant le manège pour en faire la préparation à une équitation d'extérieure allante et coulante, a été trop loin dans le sens des concessions à la manière anglaise, car il a ouvert la voie au relâchement en donnant libre carrière à une équitation perçante plus basée sur l'instinct et l'expérience que sur les vrais principes de notre École française.

Pour Baucher, je n'ai qu'à dire qu'il a poussé l'art équestre à un fini, à une finesse inconnus jusqu'alors (finesse dangereuse pour les demi-savants), qu'il y a apporté des moyens nouveaux, des procédés de dressage et qu'il s'est rendu maître des forces du cheval en les décomposant pour les dominer sans force. Alors qu'on assujettissait *tout d'une pièce* en ajustant peu à peu et l'une par l'autre les différentes parties du cheval, Baucher assouplit isolément chaque partie par un travail à pied répété monté.

Raabe a demandé à l'étude de la locomotion la confirmation mathématique des règles et des principes et l'explication scientifique du tact équestre.

De nos jours, l'équitation française est sous l'influence de trois maîtres : La Guérinière, d'Aure et Baucher, et, cependant, on ne pourrait rallier tout le monde sur l'un d'eux pris isolément; mais, comme au fond ils ne diffèrent

que dans les buts à atteindre, il conviendrait d'abord de bien préciser ces buts, puis de formuler pour chacun d'eux des règles et des principes émanant de cette trinité équestre, mais refondus et simplifiés, de façon à donner naissance à une école où l'enseignement se ferait à plusieurs degrés, et d'où toute règle aléatoire, toute superfétation et toute exagération seraient rejetées: c'est cette reconstitution en rapport avec nos chevaux et nos éléments modernes qu'il faudrait faire, si le projet d'école nationale d'équitation, dont vous avez si souvent parlé, venait à se réaliser. Mais, pour y arriver, ne conviendrait-il pas d'abord de convaincre tout le monde que les cavaliers de la nature sans école ni principe ne tirent qu'un médiocre parti du cheval, qu'ils perdent la satisfaction qu'éprouvent ceux qui savent jouer de son merveilleux mécanisme, qu'ils ignorent les plus grandes joies de l'équitation, qu'on ne peut acquérir sans travail; car la science et l'art équestres ne s'improvisent pas, ils sont basés sur des règles et des principes qui réclament de longues études pour les apprendre et des maîtres, rares aujourd'hui, pour les enseigner.

Je ne peux pas m'étendre trop, mon cher Baron, en disant ici que ces règles et ces principes ont pour objet d'apprendre à se servir des aides pour disposer du mouvement, de l'équilibre, de la position et de la locomotion animale, de telle sorte que ces aides agissent invisibles sur le merveilleux mécanisme d'un animal plein de ressorts et de sang, rendu d'une sensibilité extrême par le dressage. Est-ce encore m'attarder que de dire que les figures et les airs du manège doivent s'exécuter dans une mesure bien rythmée de temps égaux, dans des attitudes et des justesses de mouvement et d'équilibre définies et précisées par les règles de l'art, et que ce qui caractérise l'École française, c'est l'élégance et la légèreté, ressortant du bon équilibre du cheval?

Notre école moderne ne devrait-elle pas comprendre deux parties bien distinctes : 1° l'étude du manège au point de vue de l'utilisation simple et pratique du cheval bien équilibré et bien placé, au dehors et aux trois allures; 2° l'étude spéciale de la science et de l'art du manège? Mais quel que

soit l'équilibre à rechercher pour ces différents manèges, nous mettons en principe que le cheval doit toujours *courir après son mors*, quelles que soient sa mise en main et sa légèreté. J'entends par légèreté le moment précis où la bouche lâchant le mors est prête à le reprendre, car je possède alors tout à la fois la légèreté et l'impulsion, ce qui est le joyau de l'art équestre.

Il ne suffirait pas pour cette école d'émettre une théorie claire et bien raisonnée autant que savante, il faudrait surtout veiller à la précision et à la justesse de l'exécution des règles et des principes qu'elle contiendrait, ce que j'appellerai la pratique de la théorie.

Il est un autre facteur à faire entrer en ligne, qui est tout bonnement — nous allions l'oublier — le cheval, l'instrument dont nous devons jouer. Selon qu'il aura des aptitudes plus ou moins grandes, l'écuyer pourra pousser plus loin le fini et les difficultés de l'art équestre. Si les anciens ont été si avant dans cet art, c'est qu'ils avaient dans leurs chevaux, de races andalouse, napolitaine, barbe, trakehnen, navarine et limousine, l'instrument nécessaire, ayant de l'énergie et du brillant, portant la tête verticalement sur une encolure rouée, comme la voulaient Bourgelat et les écuyers de son école; ayant la croupe basse, allant en montant, par conséquent aptes au rassembler et à la cadence. En un mot, on a fait de l'équitation rassemblée avec des chevaux d'une conformation rassemblée. Le cheval moderne, au contraire, est allongé pour la vitesse de la course; et, si le sang-anglais, qu'on a infusé partout, a élevé la taille, en donnant plus de sang, il a fait un cheval diamétralement opposé dans sa construction à celui des anciens, par conséquent, un cheval moins apte au manège et au rassembler. On y arrive néanmoins, mais la difficulté est plus grande. L'équitation du XIX^e siècle, certainement influencée par le cheval qu'elle doit utiliser, préfère à la précision et au fini de l'exécution de l'ancien manège, l'allure perçante et coulante.

L'élevage produit le cheval à la mode; or, la mode n'étant plus au manège, et le cheval de selle ne se payant plus à sa valeur, on n'en fait plus, et nous sommes même menacés

de manquer de bons chevaux d'armes, et, à part les pur-sang, que nous avons bien fatigués et claqués par les courses, à part les anglo-arabes pur sang et demi-sang et les tarbéens, on n'élève plus le beau cheval de selle en France. Aussi, ne saurait-on trop louer la Société Équestre de l'Étrier d'encourager l'élevage et le dressage du cheval de selle, ainsi que la société qui encourage l'élevage du cheval de guerre.

La Société de l'Étrier, que j'ai fondée en 1893, avec le comte de Cossé-Brissac, est venue à propos pour reconstituer une école civile, empêcher l'art si français du manège de périr. Si elle ne peut avoir la prétention de rétablir l'équitation au point où l'ont laissée les maîtres anciens dont vous savez si bien faire ressortir les qualités, elle s'efforce de revenir aux bonnes et saines traditions de l'École française par l'étude du manège, de ses airs et de ses reprises.

La selle française revoit le jour, ce qui n'exclut pas la selle anglaise, devenue classique.

Trois fois la semaine, j'ai le plaisir d'y diriger des reprises composées de nos meilleurs écuyers civils et militaires, et je dois ici rendre hommage à leurs efforts et à leur talent. Les airs relevés de l'ancienne école sont seuls abandonnés comme ne répondant plus à nos goûts équestres et comme peu propres à nos chevaux de sang.

Il est regrettable pour nous que l'ancienne École française, malgré les concessions qu'elle était prête à faire, avec les d'Abzac, aux idées modernes d'une équitation plus allante et plus simple, ait été combattue par l'élément militaire, qui n'avait besoin, ni de tant d'art, ni de tant de justesse, et, par l'anglomanie, n'admettant que la pratique de l'équitation d'extérieur, sans l'étude du manège; car si nous avons pris le lampion et l'habit du d'Abzac de 1830, nous aurions pu également nous approprier son école de concessions, alors que l'équitation civile nous trouve aujourd'hui divisés et sans principes arrêtés. Les manèges militaires seuls ont encore une école, mais variable selon les idées des objets et les besoins de l'armée, et, bien que la simplicité de l'enseignement puisse être le fruit d'une grande science, on ne

veut plus de spécialistes comme maîtres, et l'écuyer instructeur poursuit les autres étapes de sa carrière militaire. Néanmoins, l'équitation pratique au point de vue militaire est brillamment enseignée, à Saumur, par nos officiers du cadre noir, qui forment des cavaliers d'extérieur et d'obstacles tout à fait remarquables... A ce seul point de vue, le cavalier moderne français est en progrès. La perfection pour l'école moderne serait de balancer le poids et les forces du cheval, être maître de ses différents équilibres et de son assouplissement, au point de pouvoir passer du travail fini et très rassemblé du manège au travail de carrière, du brillant des allures de haute école aux allures allongées et réciproquement. Ce serait la maîtrise et la perfection.

Hommes et chevaux ont pourtant leurs aptitudes, et il est rare de voir la virtuosité du manège alliée à celle du champ de courses; chaque genre comporte un tempérament un peu différent, et l'on acquiert toujours plus de talent là où le goût porte à spécialiser ses études. Puis, il y a la question d'âge et de souplesse; l'équitation violente n'a qu'un temps relativement fort court, à en juger par le roulement rapide parmi nos gentlemen riders et nos officiers d'obstacles, alors que celui qui est doué pour pratiquer la science et l'art de la belle équitation se sent acquérir du talent par le travail et c'est une étude à laquelle il peut consacrer sa vie entière, tout en prenant plaisir à s'y perfectionner.

R. DE GATINES,

VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ ÉQUESTRE DE L'« ÉTIER ».

INTRODUCTION

HAUTE ÉCOLE

L'averse tombant en déluge,
Hier au soir, j'ai profité,
Pendant une heure du refuge
Que m'offrait le Cirque d'Été.

D'ordinaire, rien ne m'y lasse.
J'applaudis tous les « numéros ».
Que de courage et que de grâce !
Ces baladins sont des héros.

Mais, cette fois, — je m'en étonne, —
Ce spectacle, bien fait pour moi,
Me semblait froid et monotone ;
Et je m'ennuyais fort, ma foi !

En vain, en jupe diaphane,
La ballerine avait dansé
Sur le dos, blanc de colophane,
D'un vieux cheval, trop bien dressé ;

En vain l'Anglais, qu'en une rixe
Ne vaincraient pas quatre hommes forts,
Fit dix fois, sur la barre fixe,
Le moulinet avec son corps ;

En vain le clown, tête falote,
 Sur le nez tombé lourdement,
 Fut, par le fond de sa culotte,
 Relevé délicatement ;

Je bâillais, ayant peine à suivre
 Ces exercices et ces tours
 Que le dur orchestre de cuivre
 Rythmait d'accords vibrants et lourds.

* * *

Le programme — vrai protocole —
 S'épuisait ; quand, pour son début,
 Sur un bai-brun de haute école,
 La jeune écuyère parut.

Bien en selle et très élancée,
 Elle était adorable à voir,
 Dressant sur la croupe bronzée
 Son fin corps, moulé de drap noir.

Chaque détail de sa personne
 Était correct, élégant, fier. . .
 On rêvait, devant l'amazone,
 D'une archiduchesse au Prater.

Comme elle était jolie ! Et comme
 Son pur profil aux lourds cheveux,
 Si brave sous le chapeau d'homme,
 Semblait dire au cheval : « Je veux ! »

Sous l'éperon de la Viennoise,
Il ronflait, rebelle au travail,
Dans l'œil une flamme sournoise,
De l'écumé plein le poitrail.

Mais ferme sur sa hanche ronde,
Bride et filet dans son gant blanc,
Elle domptait, la svelte blonde,
L'animal de fureur tremblant,

Le forçait, en parfaite artiste,
A s'agenouiller sur le sol,
A valser autour de la piste,
A marcher au pas espagnol;

Et cela, sans que son visage
Parût s'animer du combat,
Sans que du bouquet de corsage,
Une seule rose tombât.

* * *

Aux très nobles jeux du manège,
Je ne suis pas fin connaisseur;
Mais, frêle enfant, — Dieu te protège! —
En toi je salue une sœur;

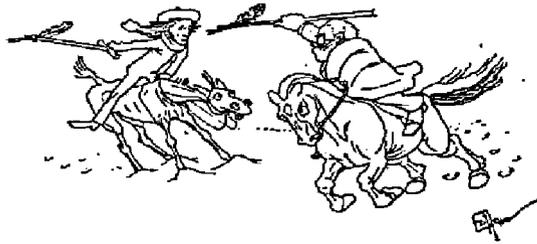
Et, lorsque tu risques ta vie,
Bravement, pour nous divertir,
Bien fort, dans la foule ravie,
Le vieux rimeur doit applaudir.

Car ta cravache vaut sa plume.
Nous sommes dompteurs aussi, nous,
Lorsque frémit, s'ébroue et fume
La Chimère entre nos genoux.

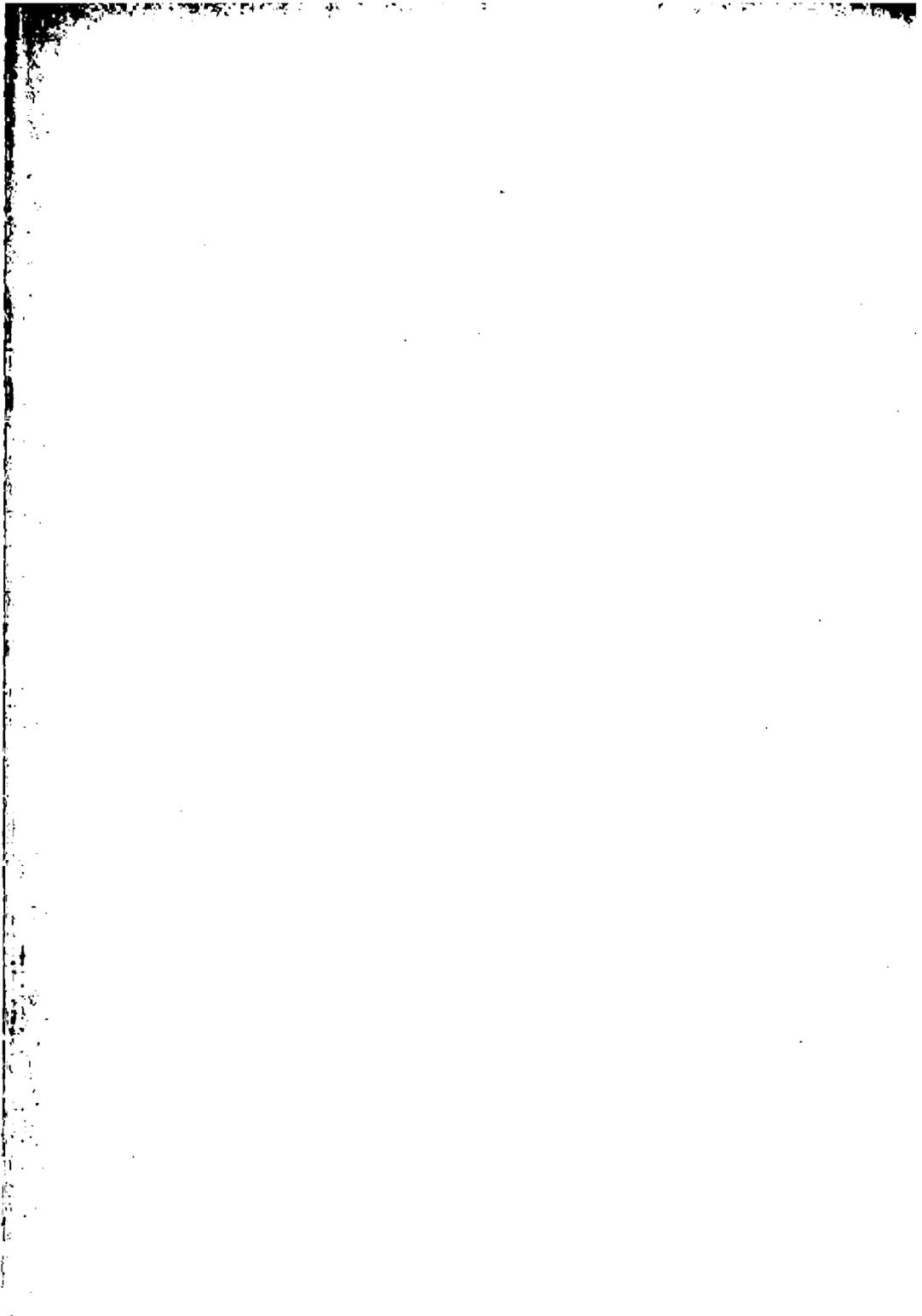
Elle est rétive, et le poète
Est obéi tout de travers,
Souvent, par la terrible bête,
Dans la haute école des vers.

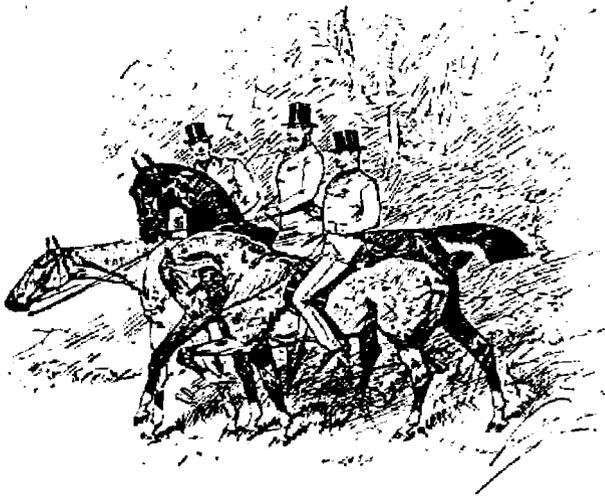
Plus d'un, ô mignonne intrépide,
Est tombé du monstre volant;
Et le Philistin, groom stupide,
Ratissa le sable sanglant.

FRANÇOIS COPPÉE



L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉQUITATION





CHAPITRE PREMIER

L'ENSEIGNEMENT DE L'ÉQUITATION

Chaque art possède sa science.

L'art de l'équitation ne s'acquiert que par la pratique.

L'équitation est la connaissance des moyens, théoriques et pratiques, qui permettent d'employer le cheval à tous les services qu'il peut rendre à l'homme, aussi bien attelé que monté.

Mais, en la considérant seulement dans cette dernière acception, je définirai ainsi l'équitation : L'art qui *donne et démontre* la position que l'homme doit

prendre sur un cheval, pour y être avec le plus de sûreté et d'aisance ; qui lui fournit en même temps les moyens de conduire le cheval et d'obtenir de lui, par les actions les plus simples et en le fatiguant le moins possible, l'obéissance la plus exacte et la plus parfaite, en tout ce que sa constitution et ses moyens peuvent lui permettre. La science de cet art n'est profitable que pour quiconque est apte à coordonner et à discerner les effets de force qu'il transmet au cheval.

Cette manière d'envisager l'*art de monter à cheval*, permet de déduire les qualités, qui constituent l'homme de cheval, de même que celles qui constituent le cheval dressé.

L'homme de cheval est celui qui, solide et aisé sur l'animal, a acquis la connaissance de ce qu'il peut lui demander, ainsi que la pratique des moyens raisonnés les plus simples, pour le soumettre à l'obéissance.

Il faut que le cavalier s'identifie avec le cheval et le juge d'après ce qu'il ressent lui-même ; nos propres sensations doivent, en quelque sorte, nous donner une idée de ce qu'éprouve le cheval et de ce qui le fait agir. Puisque notre corps ne se meut qu'au moyen d'un effort continu qui cesse et renaît tour à tour, puisque c'est notre raisonnement qui nous mène à renouveler nos efforts, pour arriver au but que nous voulons atteindre, que le cheval, soumis à la volonté de celui qui le monte, a pour but unique le but que le cavalier s'est proposé, il s'arrêtera donc si une

puissance ou une cause motrice ne vient pas entretenir chez lui un effort continu.

Ceci posé, c'est au cavalier à se rendre compte du degré de force qu'il doit employer, soit force excitante soit force opposante.

Le cheval dressé est celui qui, soumis à la volonté du cavalier, répond avec justesse, légèreté et force, aux indications qu'il reçoit.

Ces deux dernières définitions développées, forment l'ensemble des connaissances théoriques qui doivent servir à éclairer la pratique de l'équitation.

Le cavalier s'efforcera donc, avant tout, d'acquiescer une position dans laquelle il aura de la tenue.

Sans cette condition, il ne serait plus maître de son corps, ni des moyens de conduite dont il doit disposer, pour gouverner et diriger son cheval.

La tenue réside dans le rapport d'équilibre et dans l'union harmonieuse et souple de toutes les parties du corps du cavalier.

Toutes les fois que l'une d'elles n'a plus de fonctions et ne coopère plus au maintien de cet équilibre, les déplacements de corps et d'assiette sont provoqués au moindre mouvement et ne sont évités ou simplement atténués que par l'emploi des forces de pression qui permettent bien au cavalier de rester plus ou moins longtemps à cheval, mais lui enlèvent la faculté d'agir à propos, toutes les parties de son corps étant en contraction.

Aussi, précisément dans les moments où la justesse

dans l'emploi de ses mains et de ses jambes lui est le plus nécessaire, est-il empêché d'agir par l'emploi qu'il en fait dans le but unique de se tenir.

Cette position, et la tenue qui en résulte, étant acquises, le cheval se trouve pour ainsi dire enveloppé par les aides du cavalier et, si les effets que celui-ci produira sont coordonnés par le tact indispensable, ils provoqueront l'allure et régleront la vitesse suivant le but déterminé qui aura motivé leurs concours.

L'emploi des aides, qui enveloppent ainsi le cheval, semblerait représenter assez exactement ce jeu des écoliers qui, rangés en cercle, et en plus ou moins grand nombre autour d'un camarade choisi comme victime, le repoussent à tour de rôle vers différents points opposés de la circonférence, sans lui permettre de s'arrêter.

Mais, la comparaison n'est juste que si elle s'applique à un cheval monté par un cavalier dont les rênes flottantes et les jambes éloignées ne permettent pas ce rapport intime, mais léger, doux ou ferme, suivant les circonstances qui ne doivent jamais cesser d'exister entre l'animal et l'homme qui prétend à le gouverner.

Cet écolier, lancé d'un point de la circonférence à l'extrémité du diamètre d'où, en y arrivant, il est lancé de nouveau vers un autre point, n'est plus le maître de ses forces et ne peut se maintenir en équilibre.

De même, le cheval, surpris par le contact subit

d'une jambe trop éloignée pour pouvoir graduer son effet au moment voulu, se jette sur l'autre jambe qui, trop éloignée aussi, ne peut que recevoir brusquement cette masse qui lui arrive et la renvoyer sur la première avec une brusquerie pareille.

Les rênes flottantes ne pourront également produire que des effets de surprise, lorsque le cavalier devra s'en servir; par ce qu'il n'aura pas le temps nécessaire pour les ajuster et les tendre par degrés, à l'instant précis où une cause plus ou moins imprévue nécessitera leur action.

Au contraire, si l'écolier est entouré de ses camarades, assez rapprochés pour le maintenir en respect au milieu d'eux, en le soutenant de tous côtés; si les efforts que font ceux-ci se produisent seulement en raison de ceux qu'il fait lui-même pour s'échapper, il est clair que ces efforts qui se manifestent avec à propos autour de lui le maintiendront immobile et en place, s'ils sont égaux ou équivalents.

Mais, si certains éléments de ces efforts communs viennent à manquer ou à s'éloigner, il est clair aussi que le patient s'échappera de leur côté par sa volonté propre, son désir de fuir, et en raison de la latitude plus ou moins grande qui lui sera laissée de se porter dans ce sens.

Il y sera de même poussé par les degrés respectifs de pression exercée par les uns, et de relâchement opéré par les autres.

C'est bien là le cas du cavalier et du cheval. Les

forces dominatrices du premier et soumises du second doivent être constamment dans un rapport d'équilibre relatif à l'allure, à la vitesse, à la direction qu'il s'agit d'obtenir.

Mais, tout en conservant le sentiment de ce contact, que nous venons de reconnaître indispensable, il faut éviter les compressions continues entre les aides opposées, parce qu'elles ont le plus souvent pour résultat d'émuusser, sinon de détruire, la sensibilité des chevaux quand il n'en résulte pas des défenses que le cavalier n'est pas sûr de pouvoir toujours dominer, et dans lesquelles il peut s'exposer à ne pas avoir le dessus.

Les jambes agiront donc graduellement pour éviter de précipiter brusquement la masse dans le sens de leur action. Les mains recevront graduellement l'impulsion communiquée par les jambes, évitant ainsi un départ désordonné ou un rejet violent de cette masse en arrière.

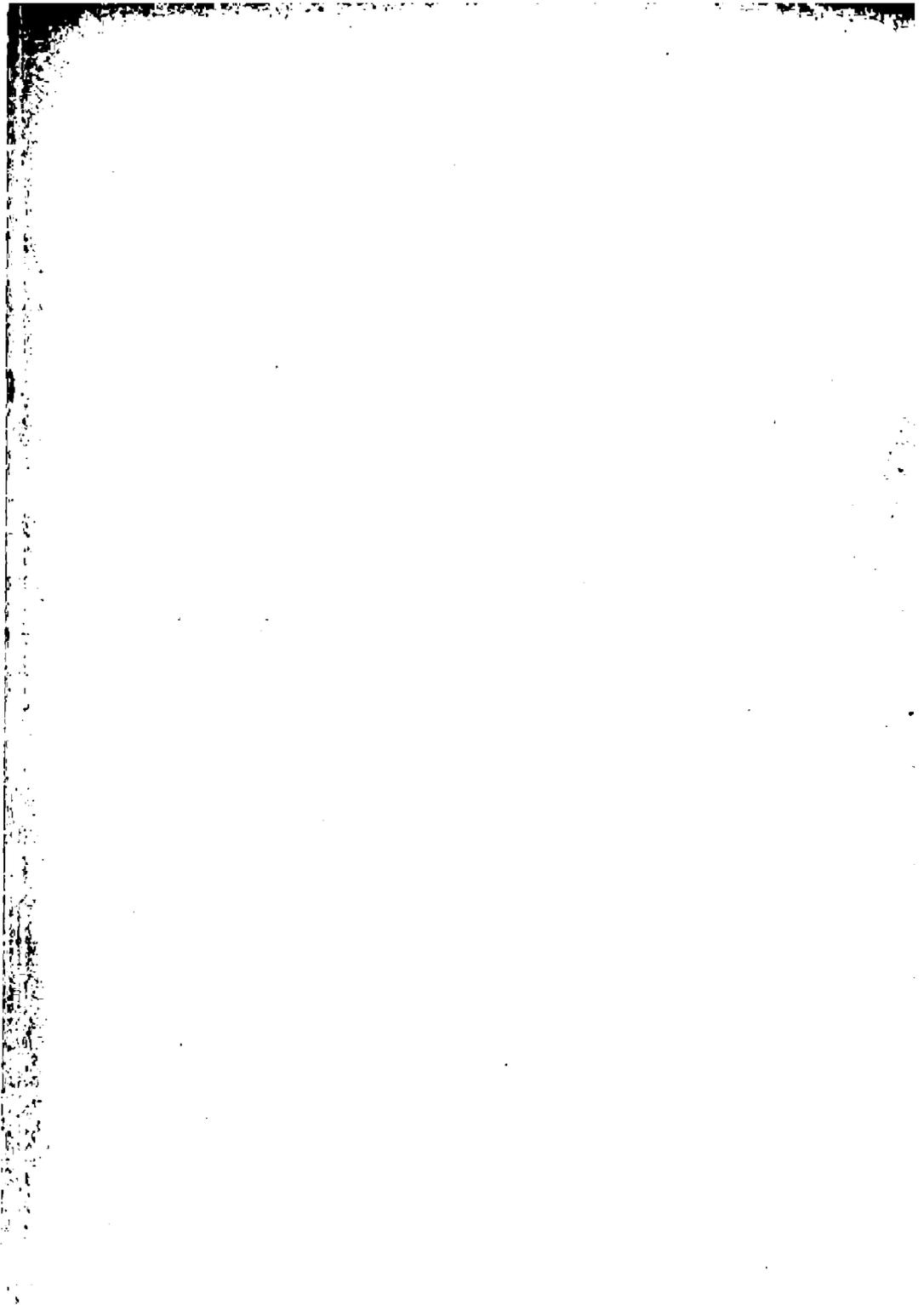
Elles l'amèneront, au contraire, à l'état d'équilibre qui convient au mouvement voulu et n'auront plus qu'à laisser dépenser l'action, tout en maintenant la position qui règle l'allure, la vitesse et le sens de la marche.

Mais, la véritable difficulté pour arriver à cet accord des aides consiste dans l'application exacte des conditions d'action et d'équilibre dans lesquelles se trouve le cheval mis ou à mettre en mouvement.

C'est là que réside le tact de l'homme de cheval,

tact qui se perfectionne par une longue pratique; le cavalier doit apporter en outre dans cet exercice, afin de ne pas se fourvoyer, un grand esprit d'observation joint à une attention réfléchie. Tels sont les principes généraux qui doivent, selon nous, servir de règle fondamentale à tous les hommes de cheval, vraiment dignes de ce nom.







LA POSITION DU CAVALIER A CHEVAL

Le cavalier doit donc être doué des qualités de l'homme le mieux favorisé de la nature, car il ressent pour deux êtres. Il a donc besoin d'un tact très fin et très délicat.

L'exercice du cheval demande de la force et de la

souplesse, il faut que ces deux qualités se trouvent réunies, autant que possible, chez le cavalier. Il importe donc que l'homme soit bien placé à cheval. Une belle position donne de la grâce et facilite les moyens de gouverner sa monture. C'est donc la première qualité qu'un élève doit s'attacher à acquérir. La grâce ne consiste ni dans l'immobilité, ni dans la raideur, ni dans une attitude affectée, mais bien dans l'aisance de toutes les parties qui constituent la machine, dans la manière de savoir s'abandonner ou résister à propos aux divers mouvements de son cheval, de conserver cet équilibre, cet aplomb, sans lesquels on ne saurait être maître ni de soi-même, ni de l'animal, car toute posture gênée est non seulement fatigante, mais encore désagréable à la vue. Le cavalier doit donc être à cheval dans une position naturelle, tous les auteurs qui ont traité d'équitation s'accordent sur ce point. Mais c'est dans la manière d'appliquer ce principe que ces différences se manifestent; elles consistent principalement dans le plus ou moins de verticalité du corps, dans la courbure des reins, les points d'appui de l'assiette et la direction des cuisses. En règle générale, lorsqu'on cherche à placer une partie du corps, il ne faut jamais perdre de vue la position des autres, l'aisance et la souplesse du cavalier ne pouvant résulter que de l'accord de toutes ses parties. L'équitation militaire considère la grâce comme une chose secondaire pour elle, et, sans négliger les moyens de l'acquérir, elle soumet tou-

jours ces moyens au résultat qui lui est le plus important d'obtenir, la tenue et la conduite. Les règles données par M. d'Aure sont les suivantes : « Le cavalier doit être assis d'aplomb, les reins souples, afin de suivre les mouvements du cheval ; les épaules effacées et non reculées, la tête d'aplomb sur les épaules ; éviter que le menton ne se porte en avant, mouvement qui jette les épaules en arrière et qui, dans ce cas, fait remonter les genoux ; les cuisses sur leur plat et bien tombantes ; fixer les genoux en cherchant à les baisser ; les assurer en allongeant les jambes et baissant un peu les talons, en sorte que les muscles de l'intérieur de la cuisse puissent, en se contractant, fixer les parties qui doivent rester immobiles. La tenue existe dans deux forces, celle de l'équilibre et celle de l'appui des cuisses et des genoux ; c'est pour cela qu'il sera essentiel, en plaçant l'homme à cheval, de lui faire ouvrir les cuisses, afin qu'il cherche son aplomb. Une fois cet aplomb trouvé, il faut lui faire tourner les cuisses sur leur plat, et assurer les genoux comme je l'ai expliqué ci-dessus. La souplesse des hanches est très essentielle, car c'est elle qui établit et maintient l'équilibre en permettant au corps de prendre selon la position du cheval, une attitude qui lui fait conserver son aplomb. C'est pour cela qu'au repos, ou lorsque le cheval marche droit, il ne faut pas plus déterminer le corps en avant qu'il ne faut le placer en arrière, et qu'il est urgent d'attendre, pour céder à une de ces deux impulsions, que le cheval

fasse des mouvements qui engagent le corps à marquer une opposition propre à le maintenir en équilibre. C'est cette souplesse, jointe à la fixité des cuisses et des genoux, qui constitue la tenue. Mais, généralement, une grande tenue s'acquiert plus par le liant, la souplesse et l'équilibre que par la force des points d'appui, qui diminuent toujours en raison de la fatigue que l'on éprouve. » Suivant les anciens traités d'équitation, le corps du cavalier se divise en trois parties, dont deux *mobiles* et une *immobile*. Cette division, qui a été apportée d'Italie et qui a été généralement admise depuis comme un principe fondamental, établit que la partie immobile consiste seulement dans les cuisses comprises entre les deux articulations, c'est-à-dire celle de la hanche et celle du genou, que les deux parties mobiles sont : l'une supérieure et l'autre inférieure. La première se compose de tout ce qui est au-dessus de l'immobile, en y comprenant, bien entendu, le coxal en totalité, la seconde, de ce qui est au-dessous de cette partie mobile, et qui consiste dans la *jambe* et le *pied*. Examinons maintenant les différents éléments qui entrent dans la composition de ces trois parties.

De la tête et du cou. — La tête doit être droite et libre et ne pencher d'aucun côté. Il est très commun de la voir porter en avant ; défaut auquel il faut se hâter de remédier, toutes les fois qu'il ne provient pas d'une disposition naturelle ; s'il est irrémédiable, il ne peut être compensé que par la disposition géné-

rale des autres parties. Le corps participe de la position de la tête qu'il supporte, et, selon son degré de longueur et de volume, donne au cavalier plus ou moins de grâce. Ainsi la tête sera aisée et d'aplomb, afin que son poids n'entraîne pas le corps du côté où elle pencherait; et elle sera aussi dégagée des épaules, pour que ses mouvements soient libres et sans influence sur ceux du corps.

De la poitrine et des épaules. — La poitrine est étroite ou large; cette dernière conformation est d'une grande importance pour l'aptitude à tout exercice violent. L'équitation réclame surtout la force des parois de cette cavité et l'intégrité des organes qu'elle renferme, pour résister aux secousses et aux tiraillements que la réaction du cheval leur fait éprouver. Il serait impossible d'être assujéti longtemps à la douleur qui en résulte, et de conserver le rapport voulu dans la situation de toutes les parties du corps, et particulièrement des membres supérieurs. La position des épaules varie selon les mouvements des bras, dont elles sont le point d'appui. C'est surtout à la jonction des épaules avec les bras, partie nommée la *pointe des épaules*, que ces mouvements sont les plus apercevables... Parmi les auteurs, les uns désirent les épaules plates, tombantes ou effacées; les autres veulent qu'elles soient fort libres, renversées en arrière, plus ou moins creuses. Toutes ces recommandations peuvent avoir leur utilité, selon les différents sujets auxquels elles seront adressées, et leur effet doit toujours être de con-

trier le moins possible, dans l'individu qui en est l'objet, la structure qui lui est naturelle. La poitrine est plus ou moins apparente, selon que les membres supérieurs sont dirigés en arrière, ou portés en avant; mais il y a une grande différence à l'avoir *ouverte* ou *saillante*. La première condition est aussi favorable que l'autre est fâcheuse. Avec la poitrine *ouverte*, la répartition des parties supérieures du corps se fait facilement sur la base, au lieu que si elle est *saillante*, le dos et les reins se creusent et le cavalier contracte de la gêne et de la raideur. Il résulte de ces observations qu'on ne peut prescrire, comme indication générale, que d'avoir les épaules effacées. Par cette disposition, la poitrine sera ouverte, et c'est à l'écuyer à baser sur ce que nous venons de dire, les autres recommandations qu'il doit faire, pour établir convenablement la poitrine et les épaules.

Du rein et de la ceinture. — Presque tous les auteurs donnent pour précepte de faire courber les reins et de les faire courber en avant, afin d'avoir la ceinture ou le ventre en ce sens, le *Cours d'équitation de Saumur* n'est point de cet avis; il veut que les reins soient droits et souples, sans raideur et sans cet excès de fermeté qui nuirait à l'annulation des secousses, que la souplesse de tout le tronc doit tendre à diminuer ou à détruire. Il ajoute ensuite : « Ce qui doit être poussé en avant, pour maintenir la position du cavalier, c'est l'assiette avec les ischions, qui en sont la base. »

Du bassin. — Nous entendons, par cette expression, toute l'étendue qui se trouve entre le rein et les cuisses, et qui comprend l'os des hanches, le sacrum et le coccyx, avec les muscles nombreux qui les entourent. Cette partie est, avec la cuisse, désignée dans les auteurs, sous le nom de *partie immobile*, mais en se servant indistinctement des termes de *croupion*, *haut des cuisses*, *ensfourchure* ou *fesses*, pour en indiquer la position, on n'en donne qu'une idée très imparfaite : c'est la partie la plus essentielle à placer de tout le corps, et toutes les autres doivent lui être soumises. Base principale de l'*assiette*, il ne peut y avoir d'aisance et de solidité non fatigante et durable que par suite de sa position, On entend par *assiette* les points des fesses et des cuisses qui adhèrent à la selle et servent d'appui à la masse entière. Les os de ces parties sont la base solide de cette assiette ; les muscles qui les entourent leur servent en quelque sorte de coussinets... La seule base solide et commode que le tronc puisse offrir à la masse se trouve être dans la pointe des fesses, et les fesses doivent porter également sur la selle et être poussées le plus en avant possible. Cette position est encore favorisée par la direction du tronc, aussi verticale que ses courbures le permettent, ainsi que par la position des cuisses, qui ont encore plus d'influence que le corps sur cette position.

Des cuisses. — Tous les auteurs modernes et anciens prescrivent que la cuisse doit être tournée sur son

plat, c'est-à-dire sur la face interne. Cependant dans le *Cours d'équitation de Saumur*, on fait remarquer que ce principe est mal énoncé, car les cuisses ne doivent être tournées ni en dedans, ni en dehors ; mais, étant bien relâchées, on doit les abandonner à elles-mêmes, et elles poseront naturellement sur la partie latérale interne. La cuisse doit encore être considérée dans sa direction par rapport à celle du corps, et c'est ici que se remarque la différence la plus saillante entre les premiers auteurs et ceux l'époque actuelle. En effet, les premiers voulaient que la cuisse fut, ainsi que la jambe, tendue et verticale, comme si le cavalier était debout.

L'équitation moderne n'a plus besoin de cette verticale de la cuisse, et bien que les auteurs recommandent encore de s'en approcher le plus possible, afin de se procurer plus de moyens d'enveloppe, ils conviennent néanmoins qu'on ne doit pas chercher à atteindre la perpendiculaire parce qu'elle placerait nécessairement le cavalier sur l'enfourchure. Si on trouve encore à présent, parmi les partisans de Montfaucon, des maîtres qui recommandent encore de tendre et d'allonger le plus possible les membres inférieurs, l'anatomie nous prouve que cette recommandation est au moins inutile, parce qu'en poussant l'assiette en avant, de manière à ce que les cuisses puissent embrasser la circonférence du cheval au point de son moindre diamètre, il suffit, ainsi que Dupaty et Bohan le veulent, d'abandonner le membre à sa propre

pesanteur, pour qu'il prenne la position la plus convenable. Mais comme différentes causes font varier les effets de cette pesanteur, la cuisse sera toujours placée de manière à permettre au cavalier d'être bien assis, lorsque l'angle qu'elle formera avec le corps n'ira pas en-deçà de 135° ou au-delà de 145° ou au plus 150° . L'angle plus ouvert, le cavalier serait sur l'enfourchure, plus fermé, il serait *raccroché*.

Des genoux et des jarrets. — On entend généralement par genoux et jarrets, les parties qui forment ensemble l'articulation de la cuisse et de la jambe. La face postérieure du genou est le jarret ; aussi comprend-on difficilement ce que de la Guérinière a voulu faire entendre en disant que la cuisse doit être *ournée en dedans et les jarrets aussi*. On ne peut leur prescrire une position particulière puisqu'elle dépend naturellement de celle de la cuisse, dont ils sont la fin, et celle de la jambe, dont ils sont le commencement. De la Guérinière veut les genoux tournés en dedans, Thiroux les veut reculés et fermés ; Montfaucon, en arrière le plus possible et en dedans. Ces recommandations ne seraient bonnes que pour le cavalier placé sur l'enfourchure. Nous demandons qu'ils soient liants, ainsi que le dit Bohan et que le prescrit l'ordonnance de la cavalerie.

Des jambes et des pieds. — Les jambes doivent tomber naturellement ainsi que les pieds. Ici, chacun est d'accord, parce qu'en effet la position de la jambe dépend entièrement de la cuisse ; elle se trouve à peu

près verticale, quelle que soit la direction de cette dernière. Elle est seulement plus en avant ou plus en arrière, selon que la cuisse l'est plus ou moins elle-même ; ce qui oblige aussi la jambe à se plier plus ou moins pour agir comme aide. Les pieds suivent nécessairement la position des jambes, à l'extrémité desquelles leur poids agit de façon à empêcher que la jambe ne soit tout à fait verticale. Quand au parallélisme des pieds, on voit, d'après ce que nous venons de dire, qu'il dépend absolument de la position de la cuisse et de la jambe.

Des membres supérieurs. — Il a déjà été question des épaules en parlant de la poitrine à laquelle elles sont fixées et dont on ne doit jamais les séparer en équitation. Il n'en est pas de même des autres rayons du membre supérieur, dont l'extrême mobilité, tant par l'étendue que par la variété des mouvements, est le plus puissant secours du cavalier pour sa défense et la conduite du cheval.

Des bras et de l'avant-bras. — Tous les auteurs sont d'accord sur la position du bras, qu'ils veulent tombant naturellement et sans raideur. Ils sont à peu près d'accord aussi pour ce qui concerne l'avant-bras, qui, ployé au coude, doit se fermer sur le bras par un angle droit, et tenir le milieu entre la pronation et la supination ; ce qui devient d'ailleurs très variable, par suite de l'emploi des membres pendant le travail.

Des mains. — La position de la main de la bride